

Lausanne, le 14 juillet 2015

Remboursement des tests non invasifs de dépistage de la trisomie

Cher Docteur,

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a annoncé le 7 juillet 2015 qu'à partir du 15 juillet 2015 le test prénatal non-invasif (TPNI) sera pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (voir annexe).

Le remboursement de ce test est possible uniquement si un test du premier trimestre réalisé autour de la 12^{ème} semaine de grossesse a donné un risque de trisomie égal ou supérieur à 1:1000.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre test prénatal non invasif **Prendia** qui a été développé en Suisse est également réalisé entièrement en Suisse et répond à toutes les exigences pour le remboursement. **Prendia** est dorénavant proposé comme suit :

- Nouveau, **Prendia START**[®] propose les trisomies les plus fréquentes 21, 18 et 13 et est remboursé pour les femmes enceintes présentant un risque augmenté de trisomie. Merci de noter que **Prendia START**[®] ne contient désormais plus l'analyse de la Monosomie X.
- En supplément à **Prendia START**[®], **Prendia EXPERT** analyse les anomalies gonosomiques et autosomiques rares ainsi que certaines anomalies de la structure chromosomique. La patiente doit en règle générale supporter elle-même les coûts du supplément **Prendia EXPERT**.

Vous trouverez des informations détaillées concernant les variantes modifiées de **Prendia** et les coûts sur notre site internet www.prendia.ch. Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous remercions de votre confiance.

Meilleures salutations

Simon Rothen, Dr sc. nat. ETH
CEO Genesupport

Jean-Daniel Favre
Directeur marketing & ventes Medisupport

Annexe : Fiche d'information de l'OFSP : Dépistage prénatal de la trisomie